Accord CE/Mexique: accord intérimaire de commerce, mise en oeuvre de l'accord de partenariat et coopération

1997/0281(AVC) - 21/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion d'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté et ses Etats membres, d'une part, et le Mexique, d'autre part. CONTENU : la proposition vise à adopter un accord intérimaire permettant d'accélérer la mise en oeuvre des dispositions commerciales et connexes de l'accord de partenariat commercial, de coordination politique et de coopération paraphé le 23 juillet 1997 entre la Communauté et ses Etats membres et le Mexique (AVC97289) qui relèvent de la compétence de la Communauté. Cette mise en oeuvre anticipée donnera aux parties la possibilité d'engager des négociations en vue de réaliser le plus rapidement possible la libéralisation des échanges voulue par l'accord principal.